

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours de performance en raisonnement logique et analytique

Article 1 – Organisateur

Le concours est organisé par Abadie Eric, personne physique, domiciliée à Saint Gaudens (31800) en France.

Contact : contact@kiffecausebouge.com

Ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Article 2 – Objet du concours

Le concours a pour objet d'évaluer la performance des participants en raisonnement logique et analytique, au moyen d'un test composé de questions objectives.

Information importante :

Ce test n'est pas un test de QI, n'a aucune valeur scientifique, médicale ou psychologique, et ne constitue en aucun cas une mesure de l'intelligence au sens académique ou clinique.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne :

âgée de 18 ans ou plus,

disposant de sa pleine capacité juridique,

acceptant sans réserve le présent règlement.

Une participation financière de 15 € TTC est requise pour accéder au concours.

Cette participation financière :

- donne uniquement accès à l'épreuve,
- ne constitue pas une mise au sens des jeux de hasard,
- n'augmente pas les chances de gain.

Article 4 – Modalités de participation

La participation s'effectue en ligne via <https://qi.kiffecausebouge.com>

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois par mois.

Un nouveau test sera mis en ligne chaque mois à raison de 3 test par an.

Toute tentative de fraude, de triche ou de contournement du règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant, sans remboursement.

Toute participation validée est définitive et non remboursable, sauf annulation du concours par l'Organisateur.

Article 5 – Description de l'épreuve

L'épreuve consiste en un test chronométré comprenant :

des questions à réponse unique,

portant sur la logique, la déduction, les suites et le raisonnement analytique.

chaque test est mis en ligne du 05 (00h03) du mois en cours à la fin du mois à 23h55

Les conditions de passation (durée, règles, notation) sont strictement identiques pour l'ensemble des participants.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le classement final est établi selon les critères suivants :

le score total obtenu,

en cas d'égalité, le temps total de réponse,

en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort désignera les gagnant du rang considéré, c.a.d au 1ier rang(1000€ de lot), second rang (800 € de lot), troisième rang (600 € de lot) ainsi de suite jusqu'au 5ieme rang

Sinon aucun tirage au sort n'est effectué.

Article 7 – Dotation

Le gagnant remporte la dotation suivante : 1000€ (1^{er}), 800€ (2ieme), 600 € (3ieme), 400€ (4ieme), 500€ (5ieme)

La dotation est :

financée par l'Organisateur,

dépendante du nombre de participants : si il y a moins de 200 participants, la dotation des 5 gagnants sera calculée au prorata des inscriptions.

non échangeable et non cessible, sauf mention contraire expresse.

Article 8 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont strictement limitées à :

- prénom,nom (ou pseudonyme), âge,
- adresse email,
- score obtenu.

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- l'organisation du concours,
- la communication des résultats.

Aucune donnée à caractère psychologique, médical ou sensible n'est collectée.

Les données sont conservées pour une durée maximale de 3 mois, puis supprimées.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

des dysfonctionnements techniques,

des interruptions de service,

des incompatibilités matérielles ou logicielles.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve ni condition.

Article 11 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.
Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relèvera des juridictions compétentes.